

# BULLETIN

DE LA  
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE  
DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).  
(MENSUEL)

---

N° 321. — Janvier 1910.

---

## AVIS

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 11 Janvier 1910*,  
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

### ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal ;
- 2° Dépouillement du scrutin ;
- 3° Compte du Trésorier. Budget.
- 4° Contrat de travail : Nomination d'une Commission, s'il y a lieu.

---

SENLIS  
IMPRIMERIE E. DUFRESNE  
4, Rue du Puits-Tiphaine, 4

—  
1910

## SOMMAIRE :

Procès-verbal de la séance du mardi 14 décembre 1909.  
Le Comité de protection des ouvriers belges et les associations en Belgique.  
Le logement des Belges.  
Projet de Contrat de travail.  
Réflexions d'un Cultivateur.  
La Betterave et le Sucre en Europe.  
L'utilisation de la Lumière et de la Force électriques à la ferme.  
L'emploi de l'Aiguillon.  
Chronique agricole.  
Horaire des Trains spéciaux desservant le mardi le Marché de Senlis. —  
Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette du lundi  
3 janvier 1910.

## Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. »»
Une demi-page.....	5 »»
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots .	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 321. — Janvier 1910.

### Compte Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 1909.

PRÉSIDENCE DE M. DEVOUGE, VICE-PRÉSIDENT.

— Étaient présents au Bureau : MM. Devouge, Delaunay, Boisseau, Lelièvre, Léon Fautrat.

— M. le président Martin s'excuse, pour des raisons de santé, de ne pouvoir assister à la séance.

— Une lettre du Chemin de fer du Nord informe la Société qu'en présence des résultats négatifs donnés par la mise en marche du train créé à titre d'essai, les lundis, entre Crépy et la Villette pour l'acheminement des bestiaux, destinés à ce marché, le train dont il s'agit sera pour le moment supprimé.

— M. le docteur Grenier, maire de Nanteuil-le-Haudouin, remercie la Société de la gravure qui lui a été adressée, comme un hommage rendu à tout son dévouement pour le succès du concours de Nanteuil.

— Des renseignements très intéressants seront envoyés à la Société, sur la traction électrique appliquée au labourage. Cette application préoccupe tous les pays agricoles, et des indications à ce sujet nous sont demandées de la province de Saragosse, en Espagne.

— M. de Bo, secrétaire du Comité de Protection des Ouvriers belges, prend la parole pour expliquer à la Société ce qu'à son avis, il conviendrait de faire pour rendre moins aléatoires les marchés passés entre les agriculteurs et les ouvriers.

M. de Bo s'exprime dans le français le plus correct. Le Comité qu'il représente, dit-il, est purement humanitaire. Il tend à mettre la paix et l'harmonie entre le travail et le capital. Pour y arriver, il faudrait, non plus l'accord verbal, mais des contrats imprimés en français et en flamand librement consentis entre le patron et l'ouvrier.



Des mutuelles paroissiales existent dans toutes les communes de Belgique. Elles forment un foyer de vigilance et de prévoyance sociales. Les ouvriers sont tous inscrits dans ces mutuelles. En regard d'un contrat bien libellé, les mutuelles peuvent envoyer des groupes d'ouvriers correspondant à la demande qui est faite.

Les choses ne se passent pas ainsi. Dès longtemps des colonies de Belges viennent en France chaque année dans les exploitations qu'ils connaissent. Nous devrions bien avoir des mutuelles françaises dirigeant nos ouvriers de France vers le travail agricole; il n'y aurait plus de question belge. En fait, la question subsiste.

Quelquefois, au milieu du travail, la colonie émigre, laissant le travail, et l'agriculteur avec un gros souci. « Pour parer à ce mal, faites des contrats, dit M. de Bo. S'il survient des difficultés, écrivez à Paris, au Comité de Protection. Des hommes distingués, voués au bien, viendront sur place étudier la question, sans autre intérêt que celui du droit et de l'humanité. Le patron peut toujours retenir le salaire de l'ouvrier, s'il part sans remplir tout son engagement. » Mais comment retenir un salaire partiel à un ouvrier qui n'a que son labeur pour vivre !

« — Messieurs, dit M. de Bo, il y a 40.000 ouvriers belges en France. Nous les suivons partout où ils sont, nous allons voir comment ils sont logés, comment ils sont nourris, quel est leur milieu. Faites des contrats, comprenant les trois éléments du travail agricole : le nombre d'hectares à traiter, le nombre d'hommes nécessaire, le genre de labeur.

— Quelle sera la garantie ? est-il demandé.

— Nous, réplique M. de Bo, nous formerons un arbitrage composé d'un membre de notre Comité, du patron, de l'ouvrier. C'est bien ainsi que doit être composé un tribunal de justice sociale.

— Il reste aussi, dit un membre de la Société, l'autorité de la mutuelle paroissiale

— Les pièces du litige lui sont transmises, et elle fait usage de son pouvoir pour le règlement de la justice. »

La Société remercie M. de Bo de sa venue, de sa courtoisie et de son dévouement à la cause des travailleurs.

D'autres considérations ont été développées par M. de Bo. Elles ne sont pas reproduites par le Bulletin, mais de l'exposé dont il s'agit il résulte que la France doit plus que jamais encourager le travail des champs, et faire tout pour que nos populations si intelligentes se tournent vers la charrue et le labeur agricole, si intimement lié à la prospérité du Pays.

## ÉLECTION DE MEMBRES DU BUREAU

*Il est rappelé aux membres de la Société que des élections doivent avoir lieu le mardi 11 janvier 1910, pour le renouvellement partiel du Bureau, et que les membres sortants et rééligibles sont : MM Constant Ferry, cultivateur à Beurain ; Albert Moquet, ancien cultivateur, à Crépy ; Lucien Boisseau, cultivateur à Chantemerle.*

## Le Comité de Protection des Ouvriers belges ET LES ASSOCIATIONS EN BELGIQUE

Les relations de plus en plus fréquentes entre les cultivateurs et le Comité de Protection des Ouvriers belges en France, font désirer de mieux connaître quel est ce Comité, les membres qui le composent, et ses moyens d'action.

Le Comité de Protection des Ouvriers émigrants de la Flandre orientale se compose de :

*Président d'honneur* : Mgr Stillemans, évêque de Gand ;

— M. de Kerchave d'Ousselgem, sénateur ;

*Président* : M. Maenhaut, député de Lemberge,

et vingt-quatre membres dont la plupart appartient au clergé, et parmi ceux-ci :

M. F. Seyssens, aumônier trésorier de l'œuvre à Gand ;

M. J. de Bo, aumônier à Gand,

qui résident également 181, rue de Charonne, et s'occupent des ouvriers travaillant dans notre région.

L'esprit de cette œuvre est contenu tout entier dans ces paroles de Mgr Stillemans : « Il est de notre devoir de venir en aide à ceux que les vicissitudes de la vie obligent à chercher à l'étranger leur pain et celui de leur famille ; en travaillant à leur bien-être matériel, soyons convaincus que nous travaillons en même temps au bien de leur âme. »

En effet, les membres résidant à Paris se rendent à l'appel de tous les ouvriers flamands, les visitent quand ils sont malades, les défendent en justice quand ils sont poursuivis, ou poursuivent pour leur compte les réclamations qu'ils ont à faire, et ce sans qu'il en coûte rien aux ouvriers. Ils se servent, à cet effet, de fonds qu'ils recueillent par souscription ; ceux-ci se sont élevés

l'année dernière à plus de 7.000 francs, et ils ont poursuivi et obtenu plus de 50 000 francs à la suite de réclamations et procès en justice. Tous les frais de ces poursuites sont à leur charge; les ouvriers n'ont rien à payer.

Mais ce Comité n'est qu'une partie des nombreuses associations fondées en Belgique, presque toutes par le clergé.

En effet, dans le livre de M. Max Turmann sur les associations agricoles en Belgique, nous trouvons ce résumé.

Quand on regarde l'ensemble de l'œuvre réalisée par le Boerenbond (ligue des paysans), on ne saurait taxer d'exagération l'appréciation qu'à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juillet 1901 M. l'abbé Mellaerts portait sur les résultats obtenus par la puissante ligue des paysans.

Il y a dix ans, disait il, nos cultivateurs vivaient dans un isolement complet. Abandonnés, tous luttait péniblement pour nouer les deux bouts. On ne pensait guère à s'unir, on n'avait pas le sentiment de la valeur des classes agricoles; le nom de paysan était devenu quasi une injure.

Après dix ans, tout cela est changé. Le Boerenbond belge compte plus de 25 000 familles paysannes associées; de nombreuses corporations agricoles existent sur tous les points du pays; les matières premières agricoles, les engrais, les nourritures pour le bétail, les machines, etc., sont achetés en commun au prix du gros; d'innombrables analyses sont faites, rendant les fraudes, qui se pratiquaient sur une large échelle, impossibles ou du moins difficiles; une foule de laiteries sont nées sous l'impulsion des corporations, des centaines de caisses d'épargne et de crédit fonctionnent, tirant maint cultivateur des griffes de l'usure; une multitude de mutualités contre la mortalité du bétail ont été fondées.

L'association a rendu le plus grand bien dans le domaine des assurances contre les incendies et les accidents du travail; des progrès considérables ont été réalisés dans toutes les branches de l'activité rurale; la science agricole a été vulgarisée jusque dans les localités les plus arriérées, grâce à la Revue du Boerenbond et à ses organes; les populations agricoles du pays tout entier ont été réveillées et poussées résolument dans la voie de la coopération.

L'esprit d'association fondée sur le christianisme a donc bien pris racine dans le pays; partout à la campagne on applique la devise du Boerenbond : « Chacun pour tous et tous pour chacun. »

En terminant, l'abbé Mellaerts déclarait que, désormais, le paysan belge avait le sentiment de la valeur et de la nécessité de sa classe; le nom jadis méprisé de paysan est aujourd'hui porté fièrement, même parmi les campa-

gnards les plus riches. Le paysan a donc conquis sa place dans la société belge, et cette conquête est due en grande partie à l'activité du Boerenbond et aux autres grandes associations agricoles.

Ces associations présentent quelques caractères essentiels que nous devons signaler, car leur connaissance est nécessaire pour donner à cette vue d'ensemble un suffisant degré d'exactitude et de précision.

Si l'on excepte les comices fondés très anciennement, mais qui ne se sont pas beaucoup développés, ces associations agricoles sont toutes des associations libres. A l'origine de la plupart d'entre elles nous découvrons l'action d'une individualité particulièrement dévouée. Ainsi, le Boerenbond est dû à l'initiative et aux persévérants efforts de M. l'abbé Mellaerts. Il en est de même de presque toutes les œuvres agricoles.

Maintes fois, dit M. Turmann, dans l'enquête que nous avons menée personnellement à travers la campagne belge, nous avons cherché à démêler la genèse un peu obscure de telle ou telle institution de mutualité ou de coopération, et à peu près toujours nous avons dû constater que cette institution était l'œuvre d'un homme de bien. Très souvent c'est le curé de la paroisse, qui cherche à grouper ses ouailles dans une association ayant un but économique. En Belgique, dit M. Varlez, l'idéal n'est vraiment sympathique qu'à la condition de marcher de pair avec le bien-être pratique.

Mais si ces associations sont dues à l'initiative privée, il est non moins général qu'elles sont efficacement soutenues par les encouragements et les subsides du gouvernement.

Un autre trait caractéristique des associations agricoles chez nos voisins, c'est leur caractère local. Le paysan belge, remarque avec raison M. Varlez, n'aime pas à s'associer avec des gens qu'il ne connaît pas et sur lesquels il ne peut se livrer à une enquête personnelle. Lorsqu'une association veut s'étendre sur une vaste région, ce n'est jamais la forme de grande société qu'elle adopte, mais la fédération des petites sociétés locales. L'amalgamation répugne au paysan belge; il accepte tout au plus un lien fédératif très lâche.

Ces exemples et ces observations montrent qu'il y a beaucoup à faire en France à ce point de vue; les petites associations rurales par communes rendraient beaucoup de services à la petite culture, et, pour leurs achats au dehors, ces petites associations pourraient s'adresser à une grande société qui peut mieux suivre les cours des marchandises.

La Société agricole de Senlis, qui a, depuis plus de vingt ans d'exercice, acquis l'expérience des affaires, pourrait accepter au nombre de ses membres

de petites associations locales qui lui transmettraient leurs ordres d'acquisition. La petite culture, avec une avance de fonds très modeste, pourrait jouir de tous les avantages de la grande culture et des acquisitions en gros aux lieux de production.

LÉON MARTIN.

## Le Logement des Belges.

M. Seyssens, membre du Comité de Protection des Ouvriers belges, prend le parti de ses protégés avec une ardeur qui témoigne d'un peu trop de partialité.

Il s'en prend aux logements, et, sur le témoignage d'un de ses collègues, il trouve qu'il y en a de scandaleusement négligés.

Il aurait dû faire ce reproche aux ouvriers eux-mêmes, car enfin ce n'est pas aux cultivateurs, mais bien aux ouvriers à tenir proprement les locaux qu'ils habitent, et les cultivateurs seront d'accord avec lui s'il peut obtenir qu'un logement qui a été fourni propre ne soit pas transformé en quelques jours en un véritable taudis.

Le plus souvent, les draps des lits sont maculés et souillés au point qu'on ne trouve pas de blanchisseuse pour les laver, les couvertures sont déchirées ; et si, comme il arrive, les ouvriers belges disparaissent avant d'avoir terminé leur tâche, les couvertures disparaissent avec eux.

Il n'est pas juste non plus d'attribuer la fièvre typhoïde au logement ; cette maladie est contractée partout, dans les casernes et dans les logements les mieux tenus.

Aussitôt que la maladie est constatée, le malade est transporté à l'hôpital, ou, s'il est possible, dans son pays.

Qu'est-ce que le cultivateur peut faire de plus pour guérir le malade et éviter la contagion !

Certes, les cultivateurs auraient tort de ne pas traiter et loger convenablement leurs ouvriers, mais M. Seyssens ferait bien, de son côté, de les encourager à un peu plus de propreté morale et physique.

Patrons et ouvriers y gagneraient, et les cultivateurs seraient encouragés à améliorer le sort des seconds, avec l'espérance que ceux-ci en seraient reconnaissants et qu'eux-mêmes en seraient récompensés par contre-coup.

*Un Cultivateur.*

## Projet de Contrat de Travail.

*(Ce genre de Contrat devra être rédigé en flamand et en français.)*

Contrat de Travail passé entre M. X....., agriculteur à M....., et les ouvriers belges soussignés (ou : et le chef d'équipe d'ouvriers belges soussigné).

M... .., le ... 19...

Entre M. X..... et les ouvriers belges soussignés (ou : et le chef d'équipe soussigné (1) il a été convenu ce qui suit :

Les ouvriers belges (ou : le chef d'équipe) s'engagent à biner et à arracher Y..... hectares de betteraves. Ils s'engagent en outre à exécuter tous les travaux jugés nécessaires, suivant le temps et les besoins, depuis la date de leur arrivée à la ferme, le (2) ...., jusqu'à la date de leur départ, le... Ces travaux seront par exemple : l'échardonnage, le sapage et la mise en moyettes des fourrages, les fanages, le sapage des céréales, le retournage, le liage et la rentrée des gerbes à la moisson, les binages et arrachage de pommes de terre, et en général tous les travaux commandés par M. X.....

Les binages de betteraves comprendront trois façons : le démariage ou plaçage des betteraves, un premier binage et un second. Ce second binage est facultatif. M. X.... aura le droit de le supprimer, de même qu'il pourra faire donner une façon supplémentaire avant le démariage ou après le deuxième binage.

Il devra être laissé quatre betteraves au mètre courant (3) sans en laisser de doubles.

L'arrachage se fera ainsi qu'il suit : Si on se sert d'arracheuses, l'équipe devra fournir un homme par machine. En tous cas, les betteraves, mises en tas espacés de 6 mètres environ, seront recouvertes tous les soirs de feuilles, de manière à bien les préserver de la pluie et de la gelée. Si M. X.... le juge nécessaire, elles seront soigneusement secouées avant chargement, moyennant un prix fixé plus loin. Elles seront chargées à la main et tassées sur les voitures (4).

M. X.... s'engage à donner les travaux énumérés ainsi à ses ouvriers belges dans la mesure où ils pourront y arriver, et à les garder sans discontinuer, sauf le cas où la besogne serait mal faite ou si les ouvriers ne travaillaient pas régulièrement, ou s'ils venaient à apporter le trouble dans l'exploitation en se querellant avec d'autres ouvriers, ou enfin en cas de force majeure.

M. X. ... fournira un très bon logement avec cheminée où on puisse accro-

cher une marmite, des lits, paillasses, draps et couvertures par groupe de deux hommes, des fagots pour sécher les vêtements, faire le café le matin et autres usages, quelques sacs de pommes de terre au besoin. Il fournira aussi deux fois par jour, sauf le dimanche soir, de la bonne soupe grasse aux légumes et aux pommes de terre.

M. X.... paiera les divers travaux aux prix suivants :

1° Betteraves.

Binages :

- ..... fr. l'hectare pour le démariage ;
- ..... fr. — pour le 1<sup>er</sup> binage ;
- ..... fr. — pour le 2<sup>e</sup> binage ;
- ..... fr. — pour une 4<sup>e</sup> façon, si on la donne (5).

Si on ne fait que le démariage et un binage, et que la terre soit jugée assez propre, les ouvriers auront en compensation une prime de ..... fr. par hectare s'ils ont laissé 80.000 pieds à l'hectare (6). S'ils ont fait les 3 façons, la prime pour 80 000 pieds sera de moitié.

Arrachage :

..... fr. par hectare ; ... fr. de moins si on se sert de l'arracheuse.

Si on secoue les betteraves, ..... fr. à ..... fr., suivant le soin apporté et la quantité de racines.

2° Fourrages.

1<sup>er</sup> coupe : sapage seul, ..... fr. à ..... fr. l'hectare. Sapage et mise en moyettes : ..... fr. l'hectare. 2<sup>e</sup> coupe : sapage et mise en moyettes, ..... fr. l'hectare.

3° Pommes de terre.

Binage, ... fr. l'hectare.

Arrachage soigné, mise en sacs, chargement sur voiture pour aider le charretier qui emporte les sacs, ..... fr. à ..... fr. l'hectare, suivant le rendement, la propreté des pommes de terre et la quantité qui restera dans la terre. — Si on trie les pommes de terre : petites, plant, grosses, gâtées, au fur et à mesure de l'arrachage, on donnera ..... fr. à ..... fr. de prime.

On fait peu de pommes de terre : ... hectares environ.

4° Détourage des pièces et rentrée de moisson à la journée.

..... fr. à ... fr., suivant l'ouvrage fait et la longueur des jours.

5° Sapage des récoltes.

Le sapage et le retournage se feront suivant l'état des récoltes à la moisson, aux prix moyens payés dans les fermes voisines.

6° Travaux à la journée

Se feront au prix de ..... fr. par jour, et en plus les ouvriers ont droit à tous les avantages matériels qu'ils ont quand ils travaillent à tâche.

M. X.... versera des acomptes sur les travaux jusqu'à concurrence de moitié des sommes gagnées (7). Le règlement définitif aura lieu au moment du départ des ouvriers, après l'achèvement de tous les travaux de la campagne. Avant de partir, les ouvriers devront soigneusement nettoyer leur logement et rapporter à qui de droit les paillasses, draps et couvertures.

Signatures (8)....

OBSERVATIONS

(1) Statuer définitivement sur le point de savoir si on doit employer du papier libre ou du papier timbré, si on doit faire enregistrer ou non le contrat, si on doit obtenir la signature du chef d'équipe ou celle de chacun des ouvriers. S'il faut la signature de chaque ouvrier, bien s'assurer, à l'arrivée des hommes, que les signatures soient les leurs. Entre la date du contrat (en janvier ou en février) et la venue des Belges, des empêchements ont pu retenir certains signataires au pays. Le jour où un conflit naîtra, le patron arguera des signatures données et sera fâcheusement surpris en apprenant que les quelques mécontents n'ont rien signé du tout ! Les vrais signataires sont restés en Flandre !

(2) Suivant les travaux à faire en plus des binages, arrachage et de la moisson, prolonger au printemps et à l'automne, ou à une des deux saisons seulement, le séjour de l'équipe. Si on emploie les Belges à battre en novembre, par exemple, spécifier qu'ils resteront pendant quinze jours après les arrachages.

(3) Quatre betteraves au mètre courant, c'est beaucoup ! Une mauvaise levée peut rendre la prescription impraticable ; quatre au 30 mai, c'est souvent trois à trois trois quarts en octobre.

(4) Si on débarde au decanville, si on fait des silos, il y a lieu de compléter ce paragraphe.

(5) Libre à chacun de fixer à son gré le prix de chaque façon. Si on doit payer au cours des travaux l'intégralité des sommes dues, il convient de diminuer de quinze francs, par exemple, le prix de l'ensemble des diverses façons à l'hectare, et de donner le solde *comme gratification* à la fin des travaux. Jusque là ce sera la garantie de bon achèvement pour l'agriculteur. Si on admet qu'on paiera seulement la moitié des sommes gagnées, au cours de l'été, et l'autre moitié tout à fait en fin de saison, l'artifice est inutile.

(6) Cette clause, qui semble très nette, très positive, est d'une application délicate. Des causes naturelles peuvent avoir nui à la végétation des betteraves. Si les ouvriers ont bien travaillé, ils peuvent avoir mérité tout de même la gratification en question. L'agriculteur est seul juge, « savez-vous ».

(7) C'est aussi très net sur le papier, bien plus délicat à réaliser. Un homme de l'équipe peut être rappelé à juste titre au pays, et réclamer son dû pour soutenir une femme malade ou une nombreuse famille. Question d'appréciation. En tout cas, nous pensons que des échanges de vues au sujet du mode et des dates de paiement seraient très utiles.

(8) La question du tribunal arbitral est complètement laissée de côté ici. C'est encore un point, et certes pas le moins intéressant, à préciser.

D'une manière générale, la mise au point des rapports entre patrons et ouvriers belges s'impose, quand on songe que ces derniers reçoivent quinze à trente pour cent du total des salaires distribués annuellement dans une de nos fermes.

GIBARD.

## Réflexions d'un Cultivateur.

Décidément la campagne de betteraves a été dure, les binages ont été mal faits, et il n'y avait rien à dire sous peine de ne les voir pas faits du tout, et c'est la première fois depuis longtemps que l'arrachage n'a été terminé qu'en décembre.

On n'a pas encore trouvé de machine pour faire cette récolte, et les ouvriers, à la fin de l'année, sont las; le temps a été, de plus, très mauvais, et l'arrachage difficile.

Il y a une chose certaine, c'est que les ouvriers manquent, et que pour l'année prochaine il faudra aviser si l'on ne veut pas perdre une partie au moins de sa récolte.

On peut arracher à la charrue; ce n'est pas avantageux, mais cela diminue toujours le travail. Cependant, la façon la moins onéreuse sera de diminuer la sole des betteraves. C'est fâcheux, parce que le sucre et l'alcool sont chers, mais quel avantage si je dois perdre des betteraves. Malgré tout, je diminuerai ma sole de betteraves; au lieu de 50 hectares je n'en ferai que 40 hectares, mais ils recevront la même quantité de fumier et je les soignerai de mon mieux.

J'aurai fini mes labours à avoine vers le 15 janvier, malgré le retard de tous les travaux. Les charrues à deux raies avec six bœufs vont vite, mais je ne

finirai pas mes labours à betteraves avant les premiers jours de février. Je vais les fumer plutôt légèrement, et enterrer le fumier de suite à 25 centimètres. Tout le fumier qui me restera à faire jusqu'au printemps sera mis en dépôt au bord des mêmes pièces à betteraves, et j'attendrai jusqu'au 1<sup>er</sup> avril. Quand les avoines seront finies, je rabattrai les gros labours par un hersage et j'y mettrai le fumier des dépôts; je labourerai au fur et à mesure avec la charrue à deux raies, pour enterrer le second fumier que j'aurai eu soin de couvrir de superphosphate pour le consommer plus vite, et je sèmerai de suite les betteraves. Le premier fumier sera bien consommé et mélangé, le second conservera la fraîcheur du sol, et sur ce labour fait au moment de l'ensemencement les betteraves lèveront bien. Je pourrai avoir fini vers la fin de mai. Le nitrate sera semé au rayon après la semence.

J'espère avoir ainsi une très bonne récolte de betteraves, et il y aura moins d'hectares à arracher. Si tout le monde en fait autant, nous serons plus à l'aise pour la main-d'œuvre, et avec un peu plus de récolte et le prix du sucre qui pourra monter par suite de la diminution des assolements, on fera peut-être autant d'argent.

Alors mon assolement sera : betteraves, blé, avoine, sainfoin ou trèfle, blé ou avoine, soit 40 hectares par sole.

J'aurai ainsi 80 hectares de blé, mais le blé est facile à récolter avec les machines; de plus, je crois qu'il se maintiendra cher : on en consomme de plus en plus dans les pays nouveaux; ainsi, en Amérique il est aussi cher qu'en France, et on prétend que les Chinois se mettent à manger tant de pain que la Sibérie ne suffit pas à leur en fournir. J'espère avoir de 28 à 30 quintaux à l'hectare.

J'aurai 40 hectares de fourrage, plus mes 20 hectares de luzerne, mais j'estime qu'on donne trop de pulpe aux animaux et pas assez de fourrage. Je sèmerai à l'automne 500 kilos de superphosphate; la quantité augmentera, mais surtout la qualité : un de mes amis m'a dit qu'il est bien plus nourrissant, qu'il ne faut presque pas donner de supplément. Du reste, j'espère élever 200 moutons de plus; le mouton se vend bien, et c'est encore ce qui coûte le moins de main-d'œuvre.

Malgré cela, je passerai mes blés et mes avoines au cylindre, de manière à faire un déchet de 10 0/0. Si j'ai 28 quintaux, cela me fera 2 quint 80 par hectare, et pour 120 hectares cela me fera environ 330 quintaux de petit blé et avoine que je ferai écraser pour les moutons. Je le préfère au tourteau; la viande a plus de qualité, et il est plus facile de faire un marché à livrer avec un boucher, ce qui est avantageux. Je verrai même si je peux en faire tuer

pour envoyer à la criée de la Halle. De plus, mon petit blé ne me coûtera pas cher : je vendrai les 24 quintaux après triage 1 franc de plus, ce qui me fera 24 francs à déduire sur le prix des 2 quint. 80 de petit blé, soit 6 francs au-dessous du cours, ou 15 à 19 francs. Le tourteau en vaut 22, et il fait de moins bonne viande.

Tout cela est bel et bien, mais il faut des ouvriers, même en faisant beaucoup de travail mécaniquement.

On a parlé, à la Société d'Agriculture, de contrat de travail qui lie l'ouvrier à la tâche qu'il a entreprise et l'empêche de l'abandonner avant la fin; ce serait excellent pour retenir les Belges aux travaux de betteraves qu'ils entreprennent volontiers, mais qu'ils abandonnent souvent de même. Au moins on pourrait prouver devant les tribunaux qu'ils sont dans leur tort, et leur retenir une partie du prix comme indemnité.

Si, avec la collaboration d'un Comité belge, on pouvait y arriver, il vaudrait mieux le faire tout de suite dès le mois de janvier. On pourrait ainsi ne faire de marché avec le fabricant qu'après s'être assuré de la main-d'œuvre nécessaire. A l'heure actuelle, il est plus facile de trouver un acheteur de betteraves que des ouvriers pour les biner.

Supposons que ceux-ci demandent des prix élevés, parce que les Allemands leur font des offres, parce qu'on ouvre beaucoup de mines d'acier en Meurthe-et-Moselle. Mais alors, comme ce sera général, on pourra demander un prix plus élevé pour les betteraves.

Supposons même qu'on ne puisse avoir d'ouvriers qu'en payant un supplément de 50 francs par hectare pour le binage et l'arrachage, comparativement au prix de l'année dernière. C'est plus de la moitié du bénéfice du cultivateur, et dans les circonstances actuelles il ne peut l'abandonner. Mais même pour une récolte de 2 500 kilos, cela ferait 2 francs par 1.000 kilos, et 1.000 kilos de betteraves donnent au moins 100 kilos de sucre. Le sucre devrait donc être vendu 2 francs de plus les 100 kilos, et le consommateur paierait 2 centimes de plus le kilo, soit 1 centime la livre.

Franchement, il vaudrait mieux donner ce prix à de bons ouvriers auxquels ce serait un appoint sérieux dans leur budget de l'année, tandis que pour le consommateur et l'ouvrier des villes qui gagne des salaires élevés, ce serait, à raison d'une livre de sucre par jour, 365 centimes par an, soit 3 fr. 65.

Les salaires ne dépendent ni du patron, ni de l'ouvrier; ils dépendent de l'offre et de la demande, et celles-ci dépendent de la prospérité plus ou moins grande de l'agriculture et de l'industrie. Si l'une ou l'autre subissait des pertes sérieuses par suite de grèves ou de calamités quelconques, les salaires

baisseraient rapidement. Mais si les circonstances permettent d'améliorer le sort de l'ouvrier agricole, il faut reconnaître qu'il le mérite, parce que son salaire n'est pas aussi élevé que celui des autres.

Toute réflexion faite, je vais écrire à mon chef de bricole dès le mois de janvier, en lui indiquant les prix que je peux payer; nous verrons ce qu'il me répondra. Xxx.

## La Betterave et le Sucre en Europe.

### TABLEAU

contenant les résultats de l'ensemble des fabriques de chaque pays, comparativement aux résultats de la précédente campagne.

I. — RÉPONSES ET FABRIQUES ACTIVES.			
PAYS	Réponses 1909	Fabriques actives	
		1909-10	1908-09
France.....	208	245	251
Allemagne.....	352	356	358
Autriche-Hongrie.....	201	202	204
Belgique.....	77	79	81
Hollande.....	27	27	27
Russie.....	267	275	277
Suède.....	21	21	21
Danemark.....	»	7	7
Italie.....	»	30	33
Espagne (better.).....	»	30	31
Roumanie.....	»	5	5
Serbie.....	»	1	1
Bulgarie.....	»	1	1
Suisse.....	»	1	1
Total.....	1.153	1.280	1.299
II. — PRODUCTION EN BETTERAVES.			
PAYS	1909-10	1908-09	+ ou - en 1909-10
	Tonnes	Tonnes	0 0
France.....	6 235 200	5 949 300	+ 4 8
Allemagne.....	12.766 000	11 815 300	+ 8 0
Autriche-Hongrie.....	8 016 400	7 933 400	+ 1 4
Belgique.....	1.744 000	1 711 600	+ 1 9
Hollande.....	1 291 000	1 350 000	- 4 4
Russie.....	6 934 400	8 184 900	- 15 3
Suède.....	891 400	886 000	+ 0 6
Total et moyenne .	37 908 400	37 830 500	+ 0 2

AUTRES PAYS			
Danemark.....	470 000	436 400	+ 7.7
Italie.....	1.000 000	1.526.700	+ 34.5
Espagne (better.).....	650 000	881 600	+ 26.3
Roumanie.....	172 000	166 800	+ 3.1
Serbie.....	53 000	36 300	+ 73.5
Bulgarie.....	28 000	23.300	+ 2.0
Suisse.....	25 000	27 200	— 8.1
Total et moyenne .	2 408 000	3 098 300	— 22.2
Total Europe .....	40 316 400	40.928 800	— 1.5

III. — PRODUCTION EN SUCRE BRUT.

PAYS	1909-10	1908-09	+ ou —
	Tonnes	Tonnes	en 1909-10
France.....	796 200	791.600	+ 0.6
Allemagne.....	1.953.300	2.074.500	— 5.5
Autriche-Hongrie.....	1.256.300	1.386.900	— 9.4
Belgique.....	237.100	257.300	— 7.8
Hollande.....	171.700	214.300	— 19.9
Russie.....	1.134.230	1.240.300	— 8.5
Suède.....	124.930	137.600	— 9.2
Total et moyenne. .	5 673.760	6.102.500	— 6.9

IV. — AUTRES PAYS (PRODUCTION EN SUCRE BRUT).

PAYS	1909-10	1908-09	+ ou —
	Tonnes	Tonnes	en 1909-10
Danemark.....	62.000	65.400	+ 5.2
Italie.....	116.000	178.600	— 35.0
Espagne (better.).....	83.300	110.000	— 24.3
Roumanie.....	25 000	24.900	+ 0.4
Serbie.....	8.400	5.700	+ 47.4
Bulgarie.....	3.300	3.100	+ 6.4
Suisse.....	3.050	3.700	— 17.5
Total et moyenne. .	301.050	391.400	— 23.1
Produit total . . . .	5 980.810	6.493.900	— 7.9

D'après la nouvelle enquête de l'Association internationale de statistique sucrière, la production des principaux pays européens accuserait un déficit de 422.740 tonnes sur la campagne 1908-09. On se rappelle qu'au 23 octobre dernier, la même Association avait évalué le déficit à 592.530 tonnes. Pour l'Europe entière, la production serait 5 millions 980.810 tonnes, contre 6 493.900 tonnes en 1908-09, soit en diminution de 513.090 tonnes sur les résultats de la campagne précédente.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

L'utilisation de la Lumière et de la Force électrique

A LA FERME

M. QUERVET, agriculteur à Dangu (Eure), envoie la note suivante sur l'installation électrique qu'il a faite dans son domaine, pour mettre en mouvement son outillage agricole et pour s'éclairer :

« La ferme de Dangu était d'une contenance de 234 hectares à laquelle j'ai ajouté 16 hectares, soit ensemble 250 hectares, dont 190 hectares en terres labourables et 60 hectares de prairies naturelles.

« La culture y est faite suivant l'assolement triennal : blé, avoine, betterave (industrielle et fourragère). 40 hectares de betteraves sont livrés sur wagons, gare Dangu, et expédiés à la sucrerie d'Étrépagny ; la betterave fourragère est consommée à la ferme ; il y est cultivé également 30 hectares de prairies artificielles, luzerne et sainfoin.

« Sur les 60 hectares d'herbages, il y est fait, pendant la saison d'été, 90 bœufs, vendus sur le marché de la Villette. L'hiver, il est engraisé 60 bœufs à l'écurie, vendus également sur le marché de la Villette. Ces animaux proviennent de la Manche, de la Sarthe et de la Mayenne ; ils sont nourris en hiver avec les betteraves fourragères et les pulpes de betteraves, livrées par la sucrerie d'Étrépagny.

« Le troupeau de moutons est composé de 300 brebis destinées à l'élevage et 300 agneaux ou agnelles d'un an. Chaque année, il y est engraisé 400 moutons provenant, pour la majeure partie, de l'élevage, et le reste est acheté au commerce.

« En ce qui concerne la partie mécanique, j'ai installé l'électricité pour l'éclairage, et j'ai profité de la circonstance pour établir un moteur plus puissant, qui fournit également l'énergie pour tous les instruments d'intérieur.

« Le moteur est à gaz pauvre, de la force de 18 chevaux, dépensant 0 fr. 03 environ par cheval-heure d'anthracite, dans toute sa puissance. Sa consommation diminue proportionnellement, suivant le nombre de chevaux employés ; la conduite est très facile et la surveillance presque nulle. Il actionne une dynamo génératrice de la même puissance, qui fournit l'énergie aux autres moteurs et sert également à charger une batterie d'accumulateurs Tudor de

60 éléments Ln-4 ayant une capacité de 130 ampères au régime de débit de 13 ampères (décharge) en 10 heures.

« La distribution est réglée au moyen d'un tableau disposé pour la charge des accumulateurs : l'éclairage par la dynamo seule ; l'éclairage par les accumulateurs ; l'éclairage par les accumulateurs et la dynamo en parallèle ; la marche des moteurs en même temps que la charge des accumulateurs.

« Ce tableau comprend : 1 ampèremètre de 80 ampères ; 1 ampèremètre de 30 ampères ; 1 voltmètre de 170 volts ; 1 interrupteur principal à coupe-circuit ; 1 interrupteur d'éclairage ; 1 coupe-circuit négatif ; 1 interrupteur d'excitation ; 1 commutateur de voltmètre à trois directions ; 1 réducteur double de charge et décharge ; 1 disjoncteur automatique ; 1 parafoudre bipolaire ; 1 rhéostat de réglage pour la charge des accumulateurs.

« Les lignes de transport de force, en câble de cuivre de 25 millimètres de section partant, des machines, allant aux principaux bâtiments ainsi que sous un hangar couvrant 1.000 mètres, destiné à recevoir les récoltes, sont avec isolateurs et prises de courant, de sorte que l'on peut placer la batteuse à tel endroit qu'il convient.

« La machine à battre, de la force de 8 chevaux, est munie d'une dynamo réceptrice avec rhéostat de démarrage : il suffit donc de mettre le moteur de la batteuse en contact avec l'une des prises de courant pour le mettre en marche.

« La batteuse peut rendre 90 à 100 quintaux de grain en 10 heures de travail ; elle est à double nettoyage système Brelaux de Nevers ; le grain peut être livré directement à la meunerie.

« Une autre dynamo réceptrice, de la force de 4 chevaux, avec rhéostat de démarrage également, sert à faire marcher le coupe-racines, un brise-tourteaux, un aplatisseur, un moulin agricole pour le maïs, l'orge, le petit blé.

« Le moteur à gaz et la dynamo génératrice peuvent faire marcher en même temps la batteuse et la charge des accumulateurs, ou bien la batteuse avec l'un des instruments ci-dessus, soit le coupe-racines, l'aplatisseur ou le moulin agricole.

« Un autre moteur de la force de 1 cheval, toujours avec rhéostat de démarrage, ayant ses prises de courant sur les lignes lumière et par conséquent marchant par la batterie d'accumulateurs (ceci a été fait pour éviter d'allumer le moteur à gaz pour un aussi petit débit d'électricité, et à certaines époques de l'année il marche tous les jours) Il sert à actionner deux tarares dont un est monté avec ensacheur de grains, un trieur Marot pour préparer

les semences, une meule à affûter les lames de faucheuse et moissonneuse au moment de la moisson ; ce petit moteur rend les plus grands services et se déplace à volonté.

« *Éclairage* — La ligne d'éclairage fait le tour de la ferme ; elle est montée en boucle sur isolateurs (environ 550 mètres de fil) ; elle donne la lumière dans la cour, les appartements, et en général dans tous les bâtiments de la ferme.

« Cette installation a coûté :

	Francs.
Le moteur à gaz pauvre . . . . .	7.250 »
Les dynamos génératrice et réceptrice, la batterie d'accumulateurs, fourniture et pose des lignes énergie et lumière, pose et fourniture de toutes les lampes, sauf celles des appartements . . . . .	9 060 »
Ensemble . . . . .	<u>16 250 »</u>

La dépense annuelle en anthracite est de 6 000 kilos à 44 francs rendu . . . . .	264 »
Graissage et entretien . . . . .	200 »
Intérêt et amortissement . . . . .	1 500 »
	<u>1 964 »</u>

« Je fais une économie de 2.500 francs sur le battage, de 1.500 francs sur les autres travaux ; soit 4.000 francs, d'où il résulte une économie de 2.000 francs ; et je suis dispensé de recevoir chez moi tous les gars de batterie qui suivent habituellement les entrepreneurs. »

## L'Emploi de l'Aiguillon.

La circulaire suivante a été adressée aux professeurs départementaux d'agriculture par M. Léon Vassillière, directeur de l'Agriculture :

« La Chambre de Commerce américaine de Paris a signalé à mon administration les réclamations des tanneurs et mégissiers américains, relatives à l'aiguillonnage des peaux d'origine française.

« Les bouviers de France, et en particulier ceux du Midi, ont l'habitude de piquer les bêtes pour les conduire ; il en résulte que, sans qu'ils s'en doutent,

une grande partie de cuirs percés de petits trous du côté de la fleur subissent de ce fait une dépréciation très marquée. La proportion de peaux endommagées atteint parfois 60 0/0

« Cet état de choses a pour conséquence de restreindre considérablement la vente des peaux venant de France, car le bénéfice que l'on peut en tirer se trouve douteux, voire même entièrement perdu si, dans un envoi, on rencontre plusieurs peaux devant être classées dans les rebuts.

« Aussi, tant en vue de parer à la perte considérable occasionnée de ce fait aux industriels et, par voie de conséquence, aux cultivateurs, je vous serais obligé d'appeler l'attention des agriculteurs sur les inconvénients de l'emploi de l'aiguillon à pointe acérée et leur en déconseiller l'usage. »

---

## Chronique Agricole.

---

### L'emplacement des prochains Concours régionaux agricoles.

On a publié le texte de la note officielle faisant connaître que le Concours général agricole serait, l'année prochaine, scindé en deux parties: la première, comprenant les animaux gras et produits agricoles divers, se tiendra au Grand-Palais des Champs-Élysées, du 21 au 28 février; la seconde, comprenant les animaux reproducteurs et les machines agricoles, aura lieu sur un emplacement et à une date qui seront déterminés ultérieurement.

Or, d'après des communications d'origine officielle, le Conseil des ministres aurait, dans sa séance du 27 novembre, autorisé M. le Ministre de l'Agriculture à entrer en pourparlers avec la Ville de Paris pour la construction, au Champ-de-Mars, sur une partie de l'emplacement de la Galerie des Machines et en bordure des avenues de Suffren et de La Bourdonnais, de deux palais destinés à abriter les concours agricoles et hippiques, et pouvant, au besoin, être réunis par un souterrain. Cette combinaison paraît devoir être favorablement accueillie par le monde agricole, qui redouterait surtout soit la division définitive du Concours général agricole en deux parties, soit son éloignement de Paris. Malheureusement, il semble tout à fait impossible que ces palais puissent être construits assez vite pour servir cette année, même en retardant la deuxième partie du Concours jusqu'en automne, ce qui serait, d'ailleurs, déplorable.

### Discussion du Budget du Ministère de l'Agriculture à la Chambre des Députés.

La Chambre a abordé l'examen du budget de l'agriculture. La discussion générale a été ouverte, le 6 décembre, par un discours de M. Plissonnier, qui s'est plu à constater le développement des caisses de crédit agricole, des coopératives agricoles et des sociétés mutuelles contre la mortalité du bétail et contre l'incendie. L'orateur a demandé ensuite que l'on développât le plus possible l'enseignement agricole, particulièrement l'enseignement ménager, aussi bien dans les écoles normales primaires que dans les écoles primaires des campagnes.

M. Ory a préconisé comme remède à la désertion des campagnes la création de chambres départementales d'agriculture, au-dessus desquelles serait institué un Conseil supérieur de l'agriculture.

M. F. Bougère a réclamé la prompte élaboration du règlement d'administration publique qui doit déterminer les conditions d'application de la loi de 1905 sur les fraudes, en insistant particulièrement sur les inconvénients que présente l'état actuel de la législation pour les producteurs de semences. Il a demandé, d'autre part, au Ministre de prendre des mesures de protection contre les inondations de la vallée de la Loire.

M. Merle a parlé de la dépopulation des campagnes et a conseillé comme principaux moyens d'améliorer la situation des agriculteurs le développement de l'enseignement agricole, l'extension du drainage, la création de nombreuses coopératives de vente, la diminution ou même la suppression des impôts de transmission qui frappent si lourdement la terre, l'amélioration des tarifs de transport des produits agricoles, enfin le remembrement des petites propriétés rurales.

M. Compère-Morel s'est efforcé de démontrer qu'en France, la grande propriété est en voie d'absorber la petite; c'est ce qu'il a appelé la « concentration capitaliste des terres ». Cette théorie, vraiment audacieuse, n'a pas paru, d'ailleurs, être appréciée par la Chambre, à en juger par les protestations qui, de toutes parts, sauf de l'extrême-gauche, se sont élevées dans l'Assemblée.

M. Pierre Dupuy n'eut pas de peine à prouver combien incompréhensible et fautive était la thèse soutenue par M. Compère-Morel. Il est, d'ailleurs, bien évident que, si les socialistes prétendent que la « concentration capitaliste des terres » est en train de s'effectuer, c'est, au fond, le désir de voir ce phénomène se produire qui les fait émettre une telle assertion. La petite propriété rurale est, en effet, et quoi qu'ils en disent, un obstacle à la mise en pratique

de leurs théories ; ils préféreraient voir la terre dans les mains de quelques gros capitalistes pour pouvoir, au nom de l'État, s'en emparer plus facilement. Aussi essaient-ils de faire croire que la petite propriété disparaît progressivement, absorbée par la grande, mais les faits démentent trop clairement cette affirmation pour que l'on puisse être dupe de ce véritable « bluff ».

M. P. Fournier a préconisé, comme remède à la crise viticole, la prompte exécution de canaux d'irrigation dérivés du Rhône. C'est ce qu'ont également demandé le lendemain (séance du 7) MM. Pierre Leroy-Beaulieu, Baron et Astier ; ils ont insisté aussi sur l'utilité de la répression des fraudes.

Dans cette même séance, M. Renard a parlé de la situation légale des syndicats agricoles et M. Hughes a plaidé la cause des petits oiseaux si utiles à l'agriculture.

Le surlendemain, 9 décembre, après de brèves interventions de MM. Mathis, Thierry-Cazes et Goujat, M. de Gailhard-Bancel a mis en relief le rôle important joué par l'initiative privée dans l'organisation et le développement du crédit et de la mutualité agricole. Il a rendu hommage à la mémoire d'Émile Dupont et rappelé l'œuvre de MM. Milcent et Louis Durand. Il a également parlé de l'initiative prise par l'Union des Syndicats agricoles du Sud-Est en matière d'enseignement ménager, et fait l'éloge du manuel de notre jeune collègue M. P. de Monicault. Enfin, il a appelé l'attention du Ministre de l'Agriculture sur ce fait que, d'après la loi récente sur le bien de famille, celui-ci semble ne pouvoir être constitué qu'après le mariage. M. Ruau a promis que le règlement d'administration publique, rendu en application de cette loi, spécifierait très nettement que le bien de famille pourrait être constitué par une simple clause insérée dans le contrat de mariage : c'est à peu près ce que nous avons demandé dans un vœu émis lors de notre dernière session.

Le Ministre de l'Agriculture a ensuite répondu aux différents orateurs qui avaient pris la parole dans la discussion générale. A M. Plissonnier, il a promis de donner la plus grande impulsion possible à l'enseignement agricole et ménager ; à M. Merle, de favoriser les remboursements de propriétés rurales. Puis il a abordé la question de la capacité légale des syndicats agricoles. De ses déclarations, il résulte que tous les syndicats agricoles qui resteront dans leur rôle, c'est-à-dire tous ceux qui n'achèteront et ne vendront que les matières destinées à l'exploitation du sol, ne seront pas inquiétés ; c'est, en somme, le maintien du *statu quo*, et il est peu probable que le projet de M. Ruau sur les syndicats économiques soit discuté de si tôt par la Chambre.

Le Ministre a annoncé ensuite le dépôt d'un projet de loi ayant pour but

de créer une caisse centrale de réassurance mutuelle agricole ; puis il a fait l'éloge des caisses de crédit et des coopératives et rappelé les services si considérables que ces institutions ont rendus à l'agriculture.

Les règlements d'administration publique rendus en exécution de la loi de 1905 sur les fraudes seront rédigés et mis en application le plus promptement possible ; l'administration des Eaux et Forêts continuera ses efforts en vue d'augmenter l'étendue des surfaces boisées dans le haut bassin de la Loire, afin de régulariser le débit des crues de ce fleuve et de ses affluents ; la loi sur le bien de famille recevra toute la publicité nécessaire ; enfin, M. Ruau espère pouvoir déposer, avant la fin de la législature, un projet relatif à la création de canaux dérivés du Rhône.

Le Ministre a terminé son discours par la réfutation de la théorie agraire du parti socialiste unifié, théorie qu'avait soutenue M. Compère-Morel, comme nous l'avons relaté plus haut. M. Ruau a opposé aux assertions de celui-ci les dénégations les plus formelles : « Le nombre des petites propriétés, a-t-il dit, a augmenté dans quarante-deux départements, et leur superficie a augmenté dans cinquante-deux départements. Il y a donc là un résultat appréciable : la petite propriété devient plus considérable de jour en jour. » Le Ministre a contesté également les affirmations de M. Compère-Morel en ce qui concerne la « misère du prolétariat rural ». Les métayers, en particulier, dont l'orateur collectiviste avait dépeint la situation comme très dure, sont, dans beaucoup de régions, plus heureux que les petits propriétaires.

Après de courtes observations de M. l'abbé Lemire, la discussion générale a été close et le premier chapitre du budget de l'agriculture voté.

### Renouvelez la Litière des Vaches vèlées.

Dans certaines régions de la France, les cultivateurs ont gardé une habitude ancienne de traiter les vaches qui viennent de mettre bas, qui n'est pas du tout en rapport avec les principes d'hygiène les plus élémentaires. Sous prétexte de procurer aux vaches et à leurs nouveau-nés une température ambiante favorable à leur état, ils conservent la même litière pendant une dizaine de jours, pour qu'en fermentant et en se convertissant en fumier, elle dégage la chaleur voulue. Cette méthode est d'autant plus condamnable qu'elle n'est justifiée en rien.

En effet, si l'étable où se trouve la vache fraîchement vèlée est un peu peuplée, la température locale qui y règne est assez élevée pour empêcher qu'aucun accident se produise, pour cette raison du moins, comme suite au

vélage. Si, au contraire, votre étable est peu peuplée, et si vous redoutez les effets d'une température trop basse, rien ne vous est plus facile que de couvrir vache et veau avec des couvertures ou même simplement avec des sacs de grosse toile.

Le système de conservation des fumiers ou litières souillés de débris organiques, dans les étables, doit au contraire être tout à fait abandonné. Il procure un milieu de culture aux agents microbiens de putréfaction, et expose l'accouchée et son rejeton à des accidents multiples d'infection. De ce milieu naissent les métritis, les infections septicémiques, l'infection du cordon ombilical du nouveau-né, etc., etc.

A tous les points de vue, vous avez donc intérêt à entourer votre vache vèlée de la plus grande propreté. Fournissez-lui une litière très propre et très sèche que vous renouvellez très souvent, et prenez, par ailleurs, les plus grandes précautions réclamées par l'état de la mère.

L. G.



### Agence Générale d'Assurances de toute nature.

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol.

Assurances sur la Vie, Rentes viagères

traitées avec les principales Compagnies Françaises.

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnellerie à Senlis, le Mardi, ou par correspondance.

### HORAIRE DES TRAINS SPÉCIAUX DESSERVANT LE MARDI LE MARCHÉ DE SENLIS

#### ALLER

Départ de Mareuil, midi 10; de Compiègne, midi 42; de Villers-Cotterêts, midi 16; de Dammartin, midi 57; de Crépy, 1 h. 55; d'Auger, 2 h. 05; du Luat, 2 h. 08; de Fresnoy-le-Luat, 2 h. 11; de Rully, 2 h. 16; de Barbery, 2 h. 23; de Borest, 2 h. 27; de Montlévéque, 2 h. 32. Arrivée à Senlis, 2 h. 36.

#### RETOUR

Départ de Senlis, 6 h. 04; arrivée à Crépy, 6 h. 40. (Ce train dessert toutes les gares et haltes comprises entre Senlis et Crépy.)

Départ pour la direction de Dammartin, à 6 h. 56; pour la ligne de Mareuil, à 6 h. 46; pour la direction de Villers-Cotterêts, à 7 h. 07.

Le samedi, jour de marché à Crépy, un train spécial part de Senlis à 4 h. 18, fait arrêt à toutes les gares et haltes de la ligne et arrive à Crépy à 4 h. 56.

### Mercuriale du Marché de Senlis.

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE (le quintal)	AVOINE (le quintal)		
	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	4 <sup>e</sup> qualité		1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
7 décembre .....	23 »	22 »	20 »	» »	15 »	18 50	17 50	16 50
14 — .....	23 »	22 »	20 »	» »	15 »	18 50	17 50	16 50
21 — .....	23 »	22 »	20 »	» »	15 »	18 50	17 50	16 50
28 — .....	22 50	21 50	19 »	» »	15 »	18 50	17 50	16 50
4 janvier .....	22 75	21 75	19 50	» »	15 »	18 50	17 50	16 50

### Marché de la Villette du Lundi 3 Janvier 1910.

	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	Prix extrêmes	
Bœufs..... kilog net	1 58	1 53	1 38	1 28	1 66
Vaches..... —	1 58	1 53	1 38	1 28	1 66
Taureaux..... —	1 38	1 28	1 18	1 11	1 42
Veaux..... —	2 20	2 04	1 82	1 66	2 30
Moutons..... —	2 30	2 15	1 98	1 75	2 40
Porcs gras..... —	1 22	1 14	1 11	1 05	1 28
Porcs (poids vif)..... —	» »	» »	» »	» »	» »

Peaux de moutons : de 2 à 6.50.

Vente plus facile sur le gros bétail, difficile sur les veaux, meilleure sur les moutons, facile sur les porcs.

## Assurances agricoles

# L'ABEILLE

Compagnies à PRIMES FIXES  
contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents.

### L'ABEILLE-INCENDIE

Risques Agricoles, Meules, Hangars.

### L'ABEILLE-GRÈLE

### L'ABEILLE-ACCIDENTS

Accidents du Personnel Agricole. Responsabilité civile  
Dommages aux Tiers, Assurances Individuelles.  
Accidents des chevaux et Voitures, Accidents de chasse.

### L'ABEILLE-VIE

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances dotales  
Combinaisons spéciales de L'ABEILLE.

### RENTES VIAGÈRES

## A. BONAMY

Délégué de la Société Agricole de Senlis

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES L'ABEILLE

23, Rue du Châtel, SENLIS (Oise).

TÉLÉPHONE 44

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

La superficie des Exploitations garanties par l'Abaille, dans l'arrondissement de Senlis, est de 24.200 hectares.

# LE POUDRO

Engrais organique complet, imputrescible, inodore, pulvérulent.

### Composition chimique du POUDRO :

Le POUDRO étant un engrais organique naturel obtenu par le traitement mécanique des déchets de villes et des ordures ménagères, sa teneur en principes fertilisants varie suivant les saisons. Les plus importants laboratoires agricoles de France en ont fait de nombreuses analyses à diverses époques de l'année, et les résultats qu'ils ont obtenus ont oscillé entre les chiffres ci-dessous :

Azote . . . . .	6 kil. à 10 kil.	par tonne.
Acide phosphorique . .	5 kil. à 8 kil.	—
Potasse . . . . .	4 kil. à 6 kil.	—
Chaux . . . . .	40 kil. à 50 kil.	—
Matières organiques . .	250 kil. à 300 kil.	—

## Engrais et Produits chimiques.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS P. LINET

Société anonyme au capital de 1 million de francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Maurice VALENTIN,  
21, rue Saint-Pierre, à Senlis (Oise).

## Compagnie du "SOLEIL"

Assurances contre l'Incendie, les Accidents, la Grêle.

ASSURANCES SUR LA VIE - RENTES VIAGÈRES - VOL & DÉTOURNEMENTS  
traitées avec les plus anciennes Compagnies françaises.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Maurice VALENTIN,  
21, rue Saint-Pierre, à Senlis (Oise).

CONDITIONS SPÉCIALES TRÈS AVANTAGEUSES

## GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

Régularité et pivotage parfaits

Edouard PRÉVOST, Agent Général  
à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise).

Téléphone N° 11.

# SOCIETE AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 144.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 4 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en baes, etc.

*Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.*

TÉLÉPHONE N 4

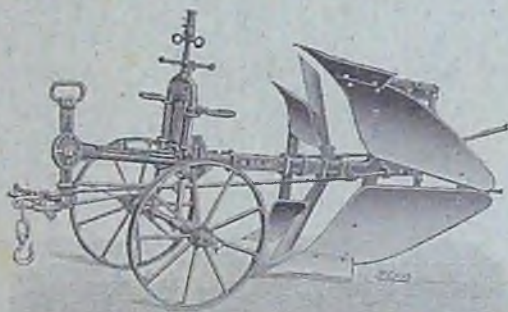
## ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants du Monde

pour la fabrication des BRABANTS DOUBLES.

**A. BAJAC** O \*, C †, ††††  
Ingénieur-Constructeur

\*  
SEUL  
GRAND PRIX  
pour  
les Machines  
Agricoles  
Françaises  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1889.



\*  
Hors Concours  
Membre  
du Jury  
des  
Récompenses  
à  
l'Exposition  
Universelle  
de Paris  
1900.

\*  
**BRABANT DOUBLE** avec Versoirs cylindriques coupe N° 3

pour labours profonds de 0-30 et au delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »  
absolument incomparable comme travail et longue durée.*

**Outillage complet et perfectionné** pour toutes cultures

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.